



Webinaire Organisation et gouvernance des mobilités : quatre ans après la loi LOM, où en est-on ?

// Politique mobilités AQTA - coopérations territoriales

5 juin 2024

Situation de la CC Auray Quiberon Terre Atlantique



Une situation géographique stratégique au sein des espaces sud-bretons



- Tirer parti de l'**axe de développement Est-Ouest**, au sein d'un ensemble métropolitain liant les pôles de Lorient, Auray et Vannes
- Conforter un **axe d'équilibre interne Nord-Sud** (identité Terre-Mer)



Les polarités

- le **pôle d'Auray** amené à jouer un rôle pivot de développement, à la convergence de ces deux axes
- les **polarités locales**, espaces de vie de commune, capables de structurer le territoire dans une logique de proximité, d'optimisation des mobilités, des équipements et des services.



⇒ Une **échelle pays** qui structure, autour d'Auray et des centralités secondaires, les transports et les équipements majeurs communs ;



⇒ Une **échelle de proximité** adaptée à une mutualisation et une qualité des services et équipements quotidiens

où s'inscrivent des coopérations entre « espaces de vie commune » pour les besoins spécifiques (santé, culture,...)



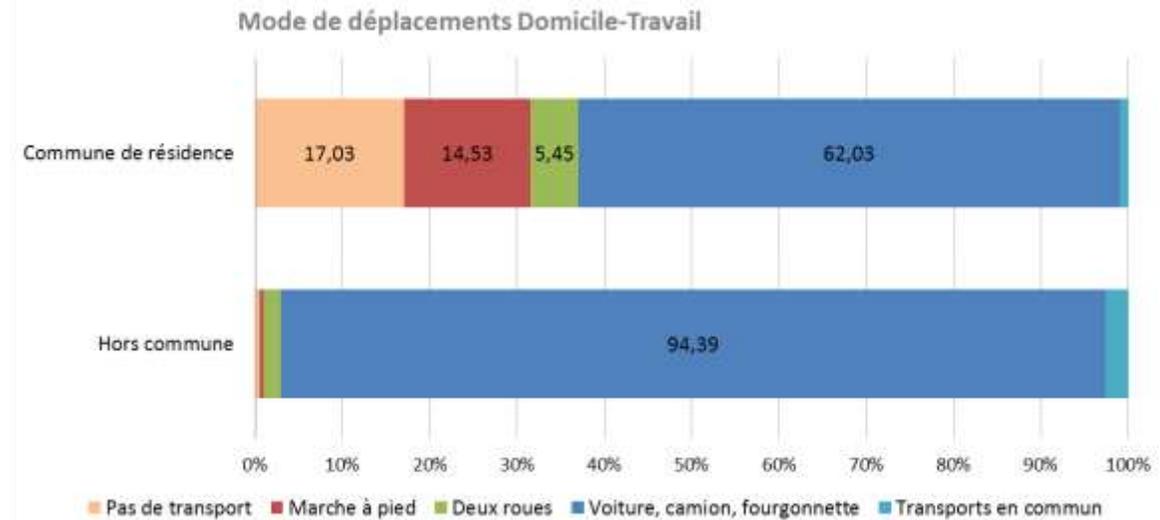
Historique de la compétence mobilités



Caractéristiques des déplacements



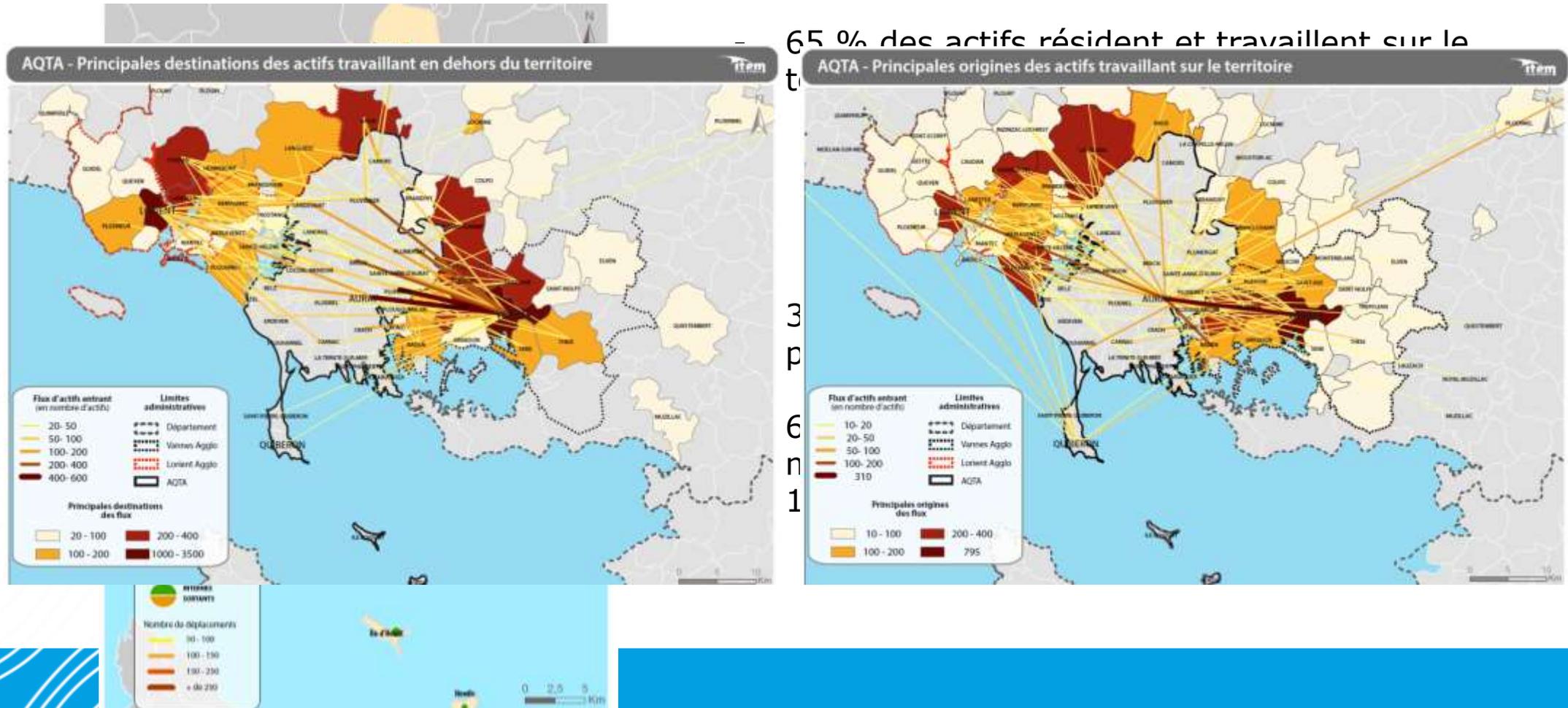
La mobilité : des déplacements routiers quotidiens importants



Historique de la compétence mobilités



Caractéristiques des déplacements domicile-travail



Historique de la compétence mobilités



Enjeux :

Développer une offre de mobilité qui renforce l'accessibilité du territoire et favorise les échanges

- **Conforter le pôle d'Auray** comme porte d'entrée multimodale du territoire
- **Irriguer l'ensemble du territoire** depuis le Pôle d'Echange Multimodal d'Auray
- Améliorer la **fluidité de l'axe nord-sud**
- Développer des **solutions alternatives à la voiture** (transports collectifs, liaisons cyclables, covoiturage)

Historique de la compétence mobilités



Prise de compétence Mobilités :

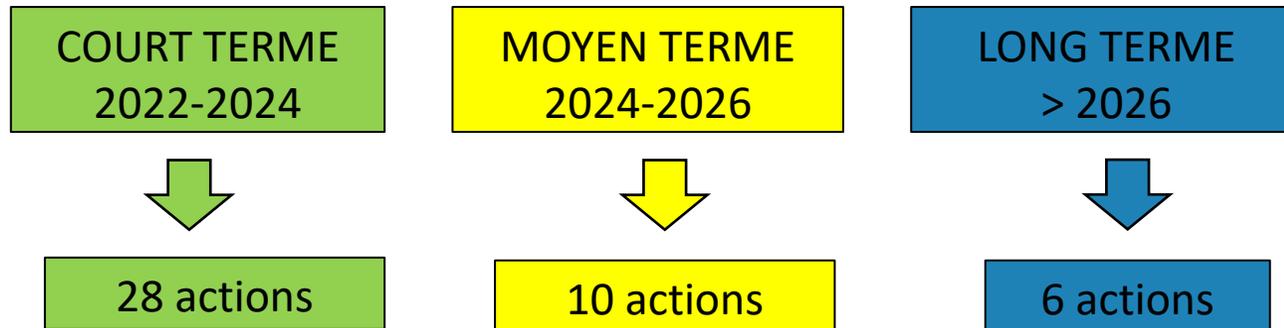
Passage d'une compétence facultative portage de projets d'envergure intercommunale (PEM, schéma cyclable, stratégie mobilités durables...)

à une compétence AOM au niveau local

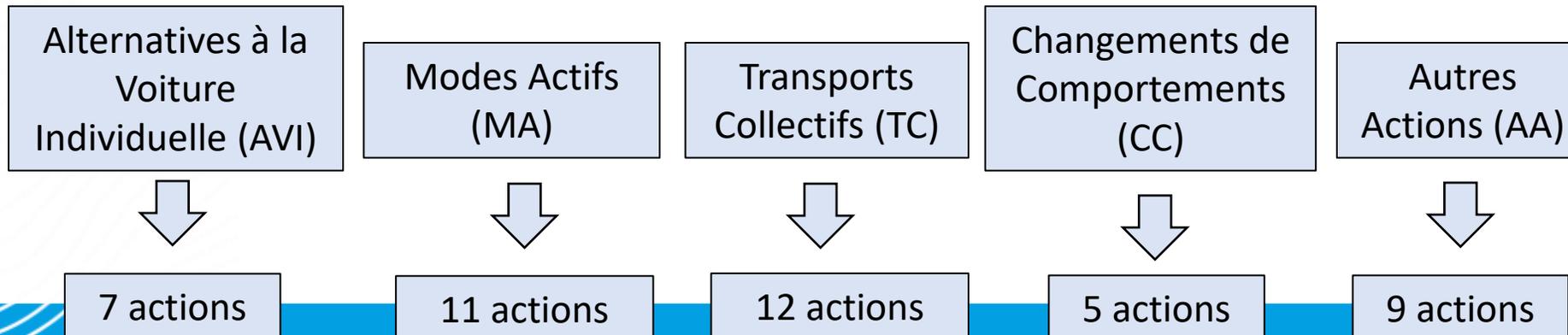
Politique mobilité d'AQTA



- Structuration d'un service Mobilités
- 44 actions validées,
- priorisées selon trois termes :



- classées selon 5 grandes thématiques :

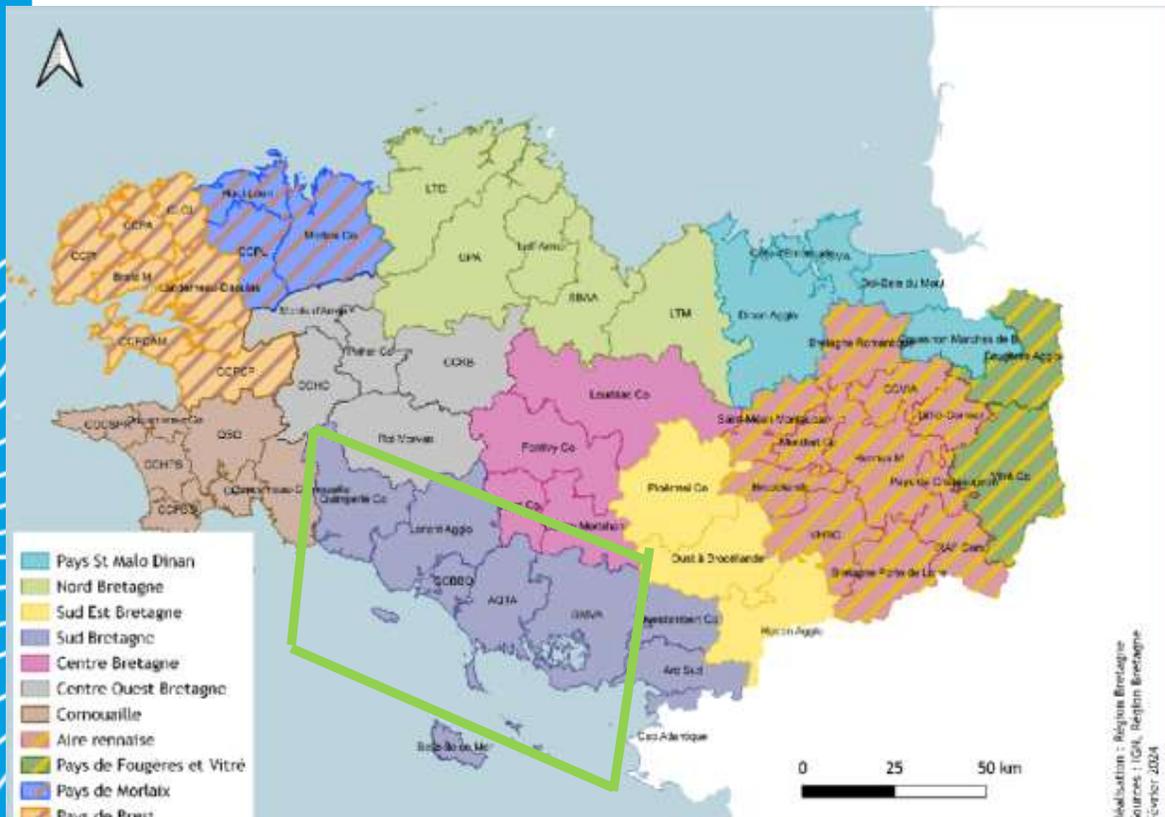


Coopérations territoriales



Avec les EPCI voisins :

- Création d'une Alliance métropolitaine Bretagne Sud (sous forme d'entente) :
 - Ambition collective autour de sujets et d'intérêts communs : économie, mobilités du quotidien, habitat, santé, enseignement supérieur et recherche, environnement...
 - Point d'entrée initial = mobilités autour de l'axe Est-Ouest (RN165 et ferroviaire)



- Application aux mobilités :
 - Projet RER métropolitain
 - Échanges sur les transports collectifs, notamment transport à la demande
 - Comparaison solutions d'applications et de mesures d'accompagnement pour l'incitation au covoiturage
 - Comparaison solutions d'applications pour faciliter les déplacements cyclables

Coopérations territoriales



Avec la Région Bretagne :

Historiquement,

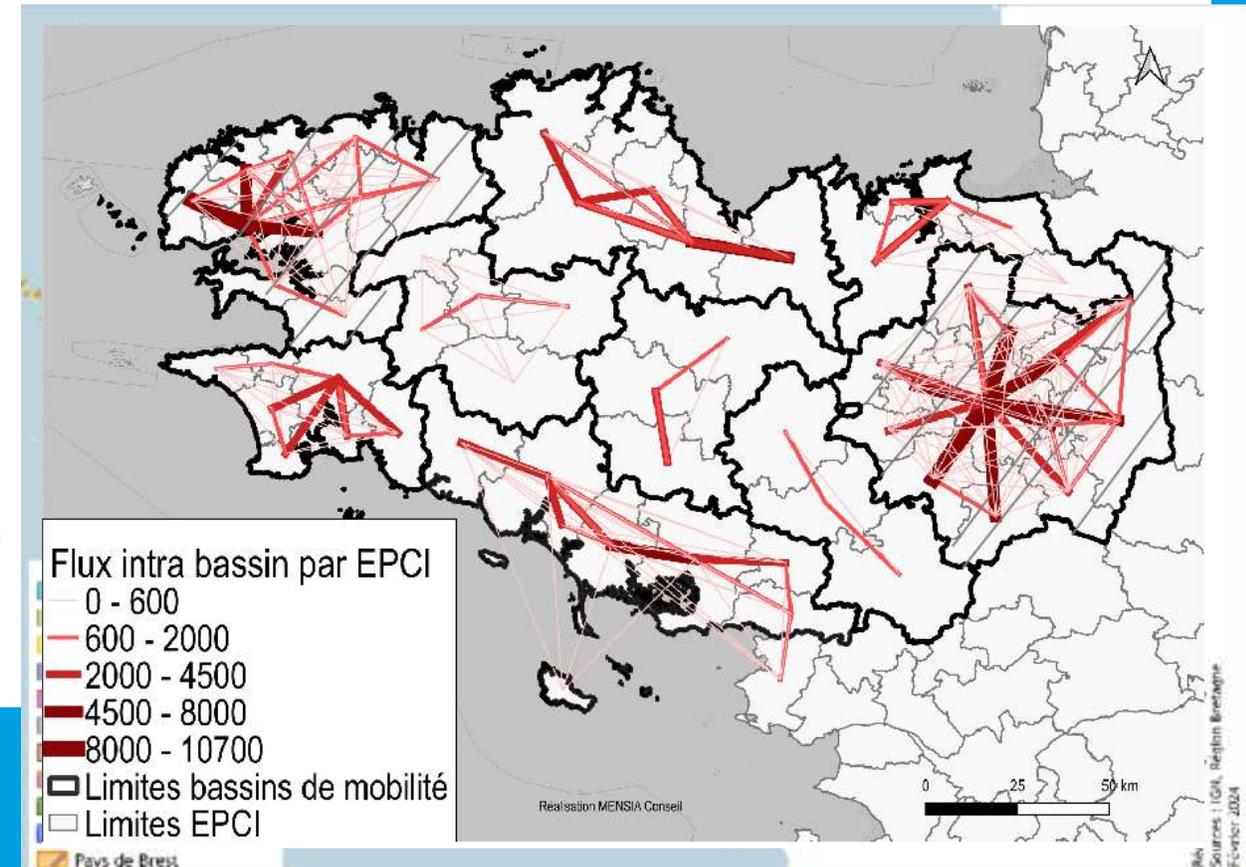
- Convention de partenariat pour la coordination des politiques mobilités à l'été 2022
- Au sein de la Destination Touristique Bretagne Sud : véloroutes, signalétique, itinérance touristique...
- Mutualisation de services : adossement DSP transports AQTA à DSP régionale, plateforme covoiturage régionale
- Portage de dossiers communs : PEM, renouvellement voies ferroviaires (« tire-bouchon » entre Auray et Quiberon)...

Coopérations territoriales



Avec la Région Bretagne :
Et maintenant,

- Réflexion en cours création d'un syndicat mixte RU « Bretagne Mobilités » et définition des bassins de mobilité et des comités locaux de mobilité CLM :
 - Critères pris en compte pour proposer les périmètres des futurs bassins :
 - Flux domicile-travail
 - Flux scolaires
 - Tous déplacements confondus
 - Aires d'attraction des villes
 - Enjeux de mobilité, données socio-économiques...
- Le CLM est l'instance locale qui permet aux AOM membres :
- ✓ De disposer d'un espace de dialogue politique et technique sur le sujet des mobilités à une échelle pertinente (« une aire d'attraction des villes ou un bassin de Bretagne Mobilités »)
 - ✓ D'adapter, au plan local, les politiques de transports de la Région
 - ✓ De venir compléter les actions de la Région de manière complémentaire, dans une logique de parfaite subsidiarité
 - ✓ De mobiliser des moyens supplémentaires, le cas échéant dans un budget annexe, qui permettront de mettre en œuvre des projets strictement définis



Projet de TER Breizhgo Express Sud



Avec la Région Bretagne et 6 EPCI :

- Renforcement du service ferroviaire le long de l'axe Bretagne Sud
- Accord politique des 7 collectivités quant au financement de l'achat des matériels roulants et de l'exploitation du service.
 - Clé de répartition 70% région - 30% EPCI
 - Saut d'offre dès septembre 2025, puis 2026
 - Coût total 73 M€ - 17,5 M€ financés par les EPCI
 - Augmentation +30% niveau de service sur le territoire d'AQTA en 2026





Auray Quiberon Terre Atlantique

Porte Océane • 40 rue du Danemark • 56400 Auray
02 97 29 18 69